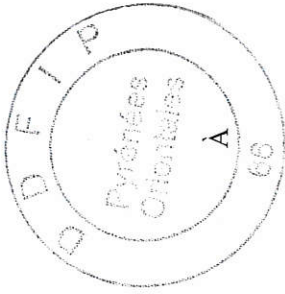


PAGE DES SIGNATURES



Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

PERPIGNAN - 5 AVR. 2017

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

, le
Le Directeur départemental
des finances publiques
Par Procuration
[Signature]

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de BUDGET ANNEXE CTE DES COMMNES EA pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062426600449-20160330-317CDG_AEP-DE

Accusé certifié exécutoire

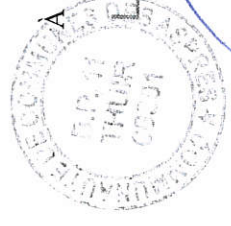
Réception par le préfet : 24/04/2017

[Signature] le 10/04/17 À, le
Pierre LOUSTANAU
Trésorier de THUIR



Vu par *René OLIVE, Président*

qui certifie que le présent compte dont le montant des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 23/03/2017 par l'organe délibérant.



, le
[Signature] 22/04/2017
Le Président
[Signature]
René OLIVE